



Réunion de suivi des mesures Covid avec Amélie de Montchalin 28 octobre 2020

Amélie de Montchalin a réuni ce mercredi 28 octobre les organisations en visioconférence afin d'aborder les annonces présidentielles qui semblent s'orienter vers un reconfinement.

Solidaires est revenu sur des points sur lesquels il n'est plus admissible de ne pas avancer.

Solidaires a notamment rappelé que l'on ne peut en aucun cas faire abstraction de la situation dramatique dans les hôpitaux publics.

Les politiques désastreuses qui ont conduit aux suppressions de milliers de lits, la suppression de moyens conduisent à la situation que l'on connaît aujourd'hui. Le Ségur de la Santé ne correspond en aucun cas aux enjeux de l'hôpital public ni des personnels.

Sécurité des personnels :

Il est indispensable que les personnels ne soient pas mis en danger. Tous les moyens de protection doivent être mis à disposition. Aucune rupture de stock en matière de masques (non toxiques, non périmés, adaptés...) ni gel ni surblouse ni savon ne serait admissible.

Il convient par ailleurs de savoir quelle est la situation pour le réassort des personnels équipés en masque DIM, notamment les enseignant-e-s le 2 novembre?

Il y a enfin un sujet sur les personnels territoriaux dans les écoles, personnels indispensables pour le respect des protocoles sanitaires.

Jour de carence :

Pour **Solidaires**, celui-ci aurait du être suspendu depuis longtemps. On ne peut absolument plus entendre les fausses excuses pour justifier son maintien.

On sait que des agent-es pour raisons financières liées au jour de carence sont obligé-es de se rendre sur le lieu de travail. Cette mesure est injuste et contre productive.

Contactuel-les :

Il faudra une nouvelle fois porter attention à apporter aux contractuel-les (pas de fin de contrat dans la période notamment etc...)

Agent-es vulnérables :

Il est indispensable que le gouvernement applique à nouveau pleinement le décret du 5 mai et la liste des pathologies et concerne également les personnes proches de personnes vulnérables.

Personnels de santé appelés à travailler alors que diagnostiqués positifs :

Cette situation est inadmissible et non entendable y compris pour les personnels de santé. Au-delà, on a également des retours chez les pompiers.

Reconnaissance en maladie professionnelle :

Compte-tenu de la situation, il y a nécessité d'avancer réellement vite sur ce sujet pour que l'ensemble des agent-es contaminé-es dans le cadre de leur travail soient bien reconnu-es en maladie professionnelle.

Télétravail :

Il y a nécessité d'avoir enfin le matériel nécessaire. Certes, il y a eu l'annonce d'une enveloppe de 200 millions. Mais le confinement et le télétravail se mettent en place maintenant, pas dans 6 mois. Les agent-es ont assumé pendant la première partie de l'épidémie. Il est indispensable que ce ne soit plus le cas.

Attestations de déplacement :

Il est indispensable que les représentant-es des personnels bénéficient d'attestations de déplacement d'autant que comme la plupart des services seront ouverts, il y aura nécessité de pouvoir se rendre sur les lieux de travail.

La ministre a indiqué que les arbitrages ne sont pas tous finalisés concernant la situation à venir. Elle a indiqué que les services publics sont bien préparés dans le cadre de la situation sanitaire difficile que nous connaissons et dans l'optique des trois prochaines semaines qui seront difficiles.

Il y a la volonté que les services publics soient soutenus et qu'ils participent à la vie de la nation. Après les annonces définitives du Président et la conférence de presse du Premier Ministre, la ministre a indiqué qu'elle signerait une circulaire jeudi demandant à ce que toutes les personnes qui peuvent télétravailler le fassent. 5 jours par semaine lorsque cela est possible (tant au niveau des missions que du matériel dont les agent-es sont doté-es).

A ce stade, environ 25% des agent-es télétravaillent (hors éducation nationale). Les secrétaires généraux des ministères ont été prévenus et savent qu'ils doivent notamment réunir les CHSCT.

Pour les agent-es qui seront tenus d'assurer leurs missions en présentiel, des aménagements horaires seront apportés.

Les Restaurants Inter administratifs vont être fermés ainsi que tous les lieux de convivialité. Les déplacements professionnels non essentiels ne seront pas assurés. Les écoles de formation des fonctionnaires assureront leurs enseignements à distance.

Cette circulaire sera suivie d'une mise à jour de la foire aux questions.

Une nouvelle visio conférence aura lieu le 2 novembre.

